



APPROUVE

ROCHEFORT S/MER le 24 SEPT. 1954

Le Sous-Préfet

signé : illisible

Fait et délibéré à

les jour, mois et an susdit **Rochefort**

Ont signé au registre : MM.

**Les membres présents**

N'ont pas signé : MM.

le vote a eu lieu au  
in public, établir à  
ite la désignation de  
vote (Art. 51 de la loi  
avril 1884).

ntionner à la suite  
usc qui les empêchés  
gner (Art. 57 de la loi  
icipale).

contenance